

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 910

6 avril 2012

### SOMMAIRE

3Lux Finance S.à r.l. ....	43675	France Outlet Mall Holding S.à r.l. ....	43675
Catwalk Europe S.A. ....	43667	FSC Luxembourg S.A. ....	43679
Chambertan S.A. ....	43652	GLBH Holdings S.à.r.l. ....	43654
CVCIGP II JHC S.à r.l. ....	43656	GPB Asset Management S.A. ....	43678
Daumont Development S.A. ....	43634	Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l. ....	43679
Demaison S.A. ....	43649	Hupah Investor Holdings S.à r.l. ....	43662
Dubaian Investment Soparfi, SA ....	43653	IGIPT Europe S.A. ....	43651
E-Content Store ....	43655	Ischaut S.à r.l. ....	43672
E.I.T. International ....	43655	Laurad Holding S.A. ....	43650
Elistart S.A. ....	43674	LuxCo 114 S.à r.l. ....	43674
Eliza Investment S. à r.l. ....	43655	LVD Invest ....	43661
Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l. ....	43671	Man RMF Investments SICAV ....	43634
EPE S.à.r.l. ....	43674	Olinvest ....	43672
Ersel Sicav ....	43672	Procédés et Brevets Industriels S.A. ....	43653
Estates Management S.A. ....	43649	Real Estate Property 4 S.A. ....	43634
Eurocapital Holdings S.à.r.l. ....	43671	R & N Invest S.A. ....	43653
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg ....	43671	SICMIVALV S.A. ....	43675
Fenim Holding ....	43678	Stratégic Ttrading Consulting & Manage- ment S,A," en abrégé "S.T.C.M. S.A.". ....	43679
Fesbo S.A. ....	43678	Thomson Reuters Finance S.A. ....	43676
Fesbo S.A. ....	43678	Today's Ink S.à.r.l. ....	43671
Fesbo S.A. ....	43678	Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l. ..	43655
Finacoupa S.A. ....	43680	Tyco Electronics Group II S.à r.l. ....	43642
Fincon Financial Consultancy S.à r.l. ....	43680		
France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l. .....	43675		

**Man RMF Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 92.790.

—  
*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 2 février 2012*

Il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Ronan Daly, né à Londres, Royaume-Uni, le 22 décembre 1966 et demeurant professionnellement 13-17 Dawson Street, Dublin 2, Irlande, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 2 février 2012 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012, et ce, en remplacement de Monsieur Serge Cadelli démissionnaire au 31 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Wagner	Yves	Administrateur
de Vet	Luc	Administrateur
Bodman	Philip	Administrateur
Walley	John	Administrateur
Daly	Ronan	Administrateur

Luxembourg, le 2 février 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012029647/23.

(120038090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Daumont Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028563/10.

(120037327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Real Estate Property 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 167.092.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,  
ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, titulaire d'une licence en Droit, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 janvier 2012.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «REAL ESTATE PROPERTY 4 S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 février 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Marc VANHELLEMONT, ingénieur commercial, né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction en anglais du texte qui précède**

In the year two thousand twelve on the twentieth day of February.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, titulaire d'une licence en Droit, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated January 25, 2012

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "REAL ESTATE PROPERTY 4 S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February 20, 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.



Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of April at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> of each year and ends on December 31<sup>st</sup> of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.



Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", born on December 13, 1969 in Moresnet (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

##### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper

##### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: P. de Froidmont, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2012. Relation: DIE/2012/2202. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012026160/392.

(120033838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

**Tyco Electronics Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.073.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tyco Electronics Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.549 (the Sole Shareholder),

here represented by Me Frédéric PILORGET, lawyer, professionally residing in 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Tyco Electronics Group II S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares without nominal value.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may subdelegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such

meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 29 September of each year and ends on 28 September of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - Independent auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and payment*

All shares have been subscribed as follows:

Tyco Electronics Group S.A., pre-designated: . . . . .	25,000 (twenty-five thousand) shares;
Total: . . . . .	25,000 (twenty-five thousand) shares;

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars) is at the free disposal of the Company.

*Transitory disposition*

The first financial year shall begin today and it shall end on 28 September 2012.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 8 (eight). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Harold G. Barksdale, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(b) Mario Calastri, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(c) Thomas Ernst, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(d) Jürg Frischknecht, manager, whose professional address is at Amperestraße 3, CH-9323 Steinach, Switzerland;

(e) David Hasson, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(f) Nuria Iturralde Santos, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(g) Bryan Tidd, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

(h) Christoph Zeyen, manager, whose professional address is at Diestsesteenweg 692, 3010 Kessel-Lo, Belgium; and

2. the registered office is established at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social au 17, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (l'Associé Unique);

ici représenté par Maître Frédéric PILORGET, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Tyco Electronics Group II S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 25.000 (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans valeur nominale.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.



L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a /ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe ou la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donnée par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/ s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingtquatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



**Art. 14. Assemblée générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 29 septembre de chaque année et se termine le 28 septembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes – Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Tyco Electronics Group S.A., précitée: .....	25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales;
Total: .....	25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000 (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) se trouve à la libre disposition de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 28 septembre 2012.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de présent acte, s'élève à approximativement mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 8 (huit). Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

(a) Harold G. Barksdale, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;

(b) Mario Calastri, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;

(c) Thomas Ernst, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;

(d) Jürg Frischknecht, manager, dont l'adresse professionnelle est au Amperestraße 3, CH-9323 Steinach, Suisse;

(e) David Hasson, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;

(f) Nuria Iturralde Santos, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(g) Bryan Tidd, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

(h) Christoph Zeyen, manager, dont l'adresse professionnelle est au Diestsesteenweg 692, 3010 Kessel-Lo, Belgique; et

2. le siège social de la société est établi à 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PILORGET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8466. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012025620/407.

(120032927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

#### **Demaison S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6841 Machtum, 35, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028566/10.

(120037862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

#### **Estates Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 133.012.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 février 2012*

1. Transfert du siège social au 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg
  2. La démission de Monsieur Michel dit 'Miguel' Reynders en tant qu'administrateur de la société est acceptée.
  3. Est nommé administrateur de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:
    - Mademoiselle Séverine Desnos, 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012028580/15.

(120037212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Laurad Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.826.

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAURAD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.826, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2429 du 29 décembre 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 258 du 31 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous

quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société a encore pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut aussi procéder à l'émission privée ou publique d'obligations de toute nature, y compris d'obligations convertibles en valeurs mobilières de la Société et/ou de ses filiales.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société a encore pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut aussi procéder à l'émission privée ou publique d'obligations de toute nature, y compris d'obligations convertibles en valeurs mobilières de la Société et/ou de ses filiales

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012027051/82.

(120034981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**IGIPT Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 601.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.369.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale des associés de la Société tenue le 24 février 2012 a décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration avec effet au 14 novembre 2011 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2013:

- Jean BODONI, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 32, rue Mathias Goergen, 8028 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Gaham WILSON, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 11, boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- James RAYNOR, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Royale, 75008 Paris, France;

- Christopher MILLARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 70, Grosvenor Street, W1K 3JP Londres, Grande-Bretagne.

L'assemblée générale des associés de la Société tenue le 24 février 2012 a également décidé de renouveler le mandat avec effet au 14 novembre 2011 de Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895 en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029283/26.

(120038441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Chambertan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.221.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CHAMBERTAN S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 de 1982. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 448 du 20 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Modification de la durée de la société pour la fixer à une durée illimitée.

2) Modification subséquente du dernier alinéa de l'article premier des statuts qui aura la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée».

3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du troisième mardi du mois de juillet au troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures et modification subséquente de l'article neuf des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide que la durée de la Société initialement fixée à trente ans, sera désormais illimitée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «CHAMBERTAN S.A.». Cette Société a son siège social à Luxembourg. La durée de la Société est illimitée.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième mardi du mois de juillet au troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures et de modifier en conséquence l'article neuf des statuts comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7389. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026909/55.

(120034875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Dubaian Investment Soparfi, SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUBAIAN INVESTMENT SOPARFI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012028573/11.

(120037247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**P.B.I., Procédés et Brevets Industriels S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 6.128.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2011*

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire de 2017 le mandat des administrateurs

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg représentée par son administrateur délégué Evelyne JASTROW, demeurant, 208, rue des Romains L 8041 Bertrange.

et à celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012028816/19.

(120037795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**R & N Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.176.

L'an deux mille douze, le neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "R & N INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129176 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1681 du 9 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie THIRY, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures et modification afférente de la première phrase de l'article 15 des statuts;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et de modifier sub-séquemment la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures et de modifier conséquemment le premier alinéa de l'article 15 des statuts comme suit:

" **Art. 15. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, S. THIRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012027158/62.

(120035273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 février 2012.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2012028644/13.

(120037868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**E.I.T. International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.078.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2010*

La société anonyme E.I.T. International S.A., requiert auprès du Registre de Commerce de bien vouloir prolonger le mandat de:

La société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., inscrite sous le numéro B33849 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social 45-47, route d'Arlon. L-1140 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012028574/14.

(120037205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**E-Content Store, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 103.328.

—  
La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme E-Content Store, RCSL n° B 103328 sis à L-8308 Capellen, 75, parc d'activités en date du 2 septembre 2004 a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 5 mars 2012.

*Pour FIDOMES S.A.*

Référence de publication: 2012028576/10.

(120037450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Eliza Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.383.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028577/10.

(120037883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.572.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2012 que:

1. Mr. Aidan Foley, gérant de catégorie B de la Société et Monsieur John Magliano, gérant de catégorie A de la Société ont été révoqués avec effet immédiat;

2. (i) Madame Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvar, Hongrie résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée et

(ii) Monsieur Laxon Chan, né le 5 février 1973 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012028875/20.

(120037561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**CVCIGP II JHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.458.321,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.050.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CVCIGP II JHC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.050 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2574 of October 24, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2954 of December 2, 2011. The Articles have not been amended since then.

**THERE APPEARED:**

CVCIGP II JHC, L.P., an exempted limited partnership established and registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49563, acting through its general partner, CVCIGP II JHC GP Limited (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twenty-eight million four hundred thirty two thousand and thirty-nine United States Dollars (USD 28,432,039) represented by twenty-eight million four hundred thirty-two thousand and thirty-nine (28,432,039) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, divided into (i) thirty thousand (30,000) ordinary shares, (ii) eleven million sixty-one thousand and three hundred (11,061,300) class A shares and (iii) seventeen million three hundred forty thousand and seven hundred thirty-nine (17,340,739) class B shares, all subscribed and fully paid-up.

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two United States Dollars (USD 11,026,282) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-eight million four hundred thirty two thousand and thirty-nine United States Dollars (USD 28,432,039) represented by twenty-eight million four hundred thirty-two thousand and thirty-nine (28,432,039) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, divided into (i) thirty thousand (30,000) ordinary shares, (ii) eleven million sixty-one thousand and three hundred (11,061,300) class A shares and (iii) seventeen million three hundred forty thousand and seven hundred thirty-nine (17,340,739) class B shares, to thirty-nine million four hundred fifty-eight thousand and three hundred and twenty-one United States Dollars (USD 39,458,321) by way of the creation and issuance of eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two (11,026,282) class C shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share);

2. Subscription for and payment of the shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital by way of the creation and issuance of the Class C Shares specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

## 5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two United States Dollars (USD 11,026,282) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-eight million four hundred thirty two thousand and thirty-nine United States Dollars (USD 28,432,039) represented by twenty-eight million four hundred thirty-two thousand and thirty-nine (28,432,039) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, divided into (i) thirty thousand (30,000) ordinary shares, (ii) eleven million sixty-one thousand and three hundred (11,061,300) class A shares and (iii) seventeen million three hundred forty thousand and seven hundred thirty-nine (17,340,739) class B shares, to thirty-nine million four hundred fifty-eight thousand and three hundred and twenty-one United States Dollars (USD 39,458,321) by way of the creation and issuance of eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two (11,026,282) class C shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share).

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two (11,026,282) Class C Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two United States Dollars (USD 11,026,282) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against Ness Technologies S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.161 (Ness).

Such contribution in kind shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of Ness dated February 15, 2012 and signed for approval by the management of Ness (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

"

- the Sole Shareholder has a receivable against Ness in an aggregate amount of seventy-three million five hundred eight thousand and five hundred and forty-eight United States Dollars (USD 73,508,548) (the Receivable), a portion of which corresponding to an aggregate amount of eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two United States Dollars (USD 11,026,282) shall be contributed to the capital of the Company (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet of Ness as per February 15, 2012 and booked under item "Liabilities / D.6. Amounts owed to affiliated undertakings" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two United States Dollars (USD 11,026,282) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Portion of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable."

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at thirty-nine million four hundred fifty-eight thousand and three hundred and twenty-one United States Dollars (USD 39,458,321) represented by thirty-nine million four hundred fifty-eight thousand and three hundred and twenty-one (39,458,321) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) thirty thousand (30,000) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) eleven million sixty-one thousand and three hundred (11,061,300) class A shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) seventeen million three hundred forty thousand and seven hundred thirty-nine (17,340,739) class B shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), eleven million twenty-six thousand and two hundred and eighty-two (11,026,282) class C shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share and together with the Class A Shares and the Class B Shares collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 5,000.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CVCIGP II JHC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.050 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2574 du 24 octobre 2011. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2954 du 2 décembre 2011. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

#### **A COMPARU:**

CVCIGP II JHC, L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) constituée et régie par les lois des Îles Cayman, dont le siège social est établi au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, les Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro MC-49563, agissant par son associé commandité, CVCIGP II JHC GP Limited (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé vingt-huit millions quatre cent trente-deux mille trente-neuf dollars américains (USD 28.432.039) représenté par vingt-huit millions quatre cent trente-deux mille trente-neuf (28.432.039) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, divisées en (i) trente mille (30.000) parts sociales ordinaires, (ii) onze millions soixante et un mille trois cents (11.061.300) parts sociales de classe A et (iii) dix-sept millions trois cent quarante mille sept cent trente-neuf (17.340.739) parts sociales de classe B, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 11.026.282) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions quatre cent trente-deux mille trente-neuf dollars américains (USD 28.432.039) représenté par vingt-huit millions quatre cent trente-deux mille trente-neuf (28.432.039) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, divisées en (i) trente mille (30.000) parts sociales ordinaires, (ii) onze millions soixante-et-un mille trois cents (11.061.300) parts sociales de classe A et (iii) dix-sept millions trois cent quarante mille sept cent trente-neuf (17.340.739) parts sociales de classe B, à trente-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille trois cent vingt et un dollars américains (USD 39.458.321) par voie de création et d'émission de onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux (11.026.282) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C);

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social par voie de création et d'émission de Parts Sociales de Classe C mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme étant valablement convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et dès lors renonce à tous les droits et formalités liés à la convocation de l'Assemblée.

V. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 11.026.282) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions quatre cent trente-deux mille trente-neuf dollars américains (USD 28.432.039) représenté par vingt-huit millions quatre cent trente-deux mille trente-neuf (28.432.039) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, divisées en (i) trente mille (30.000) parts sociales ordinaires, (ii) onze millions soixante et un mille trois cents (11.061.300) parts sociales de classe A et (iii) dix-sept millions trois cent quarante mille sept cent trente-neuf (17.340.739) parts sociales de classe B, à trente-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille trois cent vingt et un dollars américains (USD 39.458.321) par voie de création et d'émission de onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux (11.026.282) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux (11.026.282) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 11.026.282) (la Créance) que l'Associé Unique détient envers Ness Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.161 (Ness).

Cet apport en nature sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

L'existence et la valeur de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de Ness daté du 15 février 2012 et signé pour approbation par la gérance de Ness (le Bilan).

Le Certificat stipule essentiellement que:

«- l'Associé Unique détient une créance envers Ness d'un montant total de soixante-treize millions cinq cent huit mille cinq cent quarante-huit dollars américains (USD 73.508.548) (la Créance) dont une partie correspondant à un montant total de onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 11.026.282) sera affecté au capital social de la Société (la Portion);

- la Portion de la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société apparaît dans le bilan joint de Ness daté du 15 février 2012 et est comptabilisée sous le point «Passif / D.6. Montants dus aux entreprises affiliées» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à la date due sans aucune déduction;

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Portion de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, évaluée à au moins onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 11.026.282) et depuis le Bilan, aucun changement important n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Portion de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété légale de la Portion de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Portion de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Portion de la Créance.»

Le Certificat et le Bilan joints, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille trois cent vingt et un dollars américains (USD 39.458.321), représenté par trente-neuf millions quatre cent cinquante-huit mille trois cent vingt et une (39.458.321) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement, les Parts Sociales et individuellement, une Part Sociale), divisées entre (i) trente mille (30.000) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire), (ii) onze millions soixante et un mille trois cents (11.061.300) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), et (iii) dix-sept millions trois cent quarante mille sept cent trente-neuf (17.340.739) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B) et (iv) onze millions vingt-six mille deux cent quatre-vingt-deux (11.026.282) parts sociales de classe C (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C et avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, collectivement, les Parts Sociales Traçantes et, individuellement, une Part Sociale Traçante) toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7841. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025902/276.

(120033645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

---

**LVD Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.315.

L'an deux mille douze, le neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LVD Invest", établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155315 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2215 du 19 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie THIRY, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Modification de l'article 16 des statuts comme suit:

" **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la société sur dividendes distribués mais non revendiqués."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et de modifier sub-séquemment la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2 de l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, S. THIRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012027069/72.

(120035300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

In the year two thousand and twelve, on twentieth day of January,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered in the Cayman Islands Register under number 54966 (the «Shareholder»),

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal,

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hupah Investor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-eight million nine hundred six thousand three hundred thirty-nine dollars of the United-States of America (USD 48,906,339.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 28 December 2011, not yet published and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary on 18 January 2012, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two million three hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-one dollars of the United-States of America (USD 2,338,661.-) so as to raise it from its present amount of forty-eight million nine hundred six thousand three hundred thirty-nine dollars of the United-States of America (USD 48,906,339.-) to fifty-one million two hundred forty-five thousand dollars of the United-States of America (USD 51,245,000.-).

2 To issue four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class A shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class B shares, four hundred sixty-seven thousand seven

hundred thirty-two (467,732) new class C shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class D shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class E shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class F shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class G shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class H shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class I shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class J shares, with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty-one million forty-seven thousand nine hundred forty-five dollars of the United-States of America (USD 21,047,945.-) by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million three hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-one dollars of the United-States of America (USD 2,338,661.-) so as to raise it from its present amount of forty-eight million nine hundred six thousand three hundred thirty-nine dollars of the United-States of America (USD 48,906,339.-) to fifty-one million two hundred forty-five thousand dollars of the United-States of America (USD 51,245,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class A shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class B shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class C shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class D shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class E shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class F shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class G shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class H shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class I shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class J shares, with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon Hupah Cayman Holding, prenamed, represented as above mentioned, declared to subscribe for four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class A shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class B shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class C shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class D shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class E shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class F shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class G shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class H shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class I shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class J shares, with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50.-) per share, with payment of a share premium of twenty-one million forty-seven thousand nine hundred forty-five dollars of the United-States of America (USD 21,047,945.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable against a subsidiary of the Company (the «Contribution»).

The Contribution represents a value in aggregate amount of twenty-three million three hundred eighty-six thousand six hundred six dollars of the United-States of America (USD 23,386,606.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the «Report»).

The conclusions of the Report read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class A shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class B shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class C shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class D shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class E shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class F shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class G shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two (467,732) new class H shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class I shares, four hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-three (467,733) new class J shares of nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50.-) each (total two million three hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-one dollars of the United-States of America (USD 2,338,661.-), to be issued with a total share premium of twenty-one million forty-seven thousand nine hundred forty-five dollars of the United-States of America (USD 21,047,945.-).»

The Report, which after being signed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

«The issued capital of the Company is set at fifty-one million two hundred forty-five thousand dollars of the United-States of America (USD 51,245,000.-) divided into ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class A shares (the «Class A Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class B shares (the «Class B Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class C shares (the «Class C Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class D shares (the «Class D Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class E shares (the «Class E Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class F shares (the «Class F Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class G shares (the «Class G Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class H shares (the «Class H Shares»), ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class I shares (the «Class I Shares»), and ten million two hundred forty-nine thousand (10,249,000) class J shares (the «Class J Shares»), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) each, all of which are fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand three hundred Euro (EUR 5,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt janvier,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Dierkirch, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée sous le numéro 54966 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Hupah Investor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-huit millions neuf cent six mille trois cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.906.339,-), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 28 décembre 2011, pas encore publié et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 18 janvier 2012, non encore publié.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent trente-huit mille six cent soixante-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.338.661,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions neuf cent six mille trois cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.906.339,-) à cinquante-et-un millions deux cent quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.245.000,-).

2 Émission de quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.047.945.-) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent trente-huit mille six cent soixante-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.338.661,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions neuf cent six mille trois cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.906.339,-) à cinquante-et-un millions deux cent quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.245.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription – Paiement*

Ensuite ladite Hupah Cayman Holding, représentée comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles

de catégorie F, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-et-un millions quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.047.945,-) et payer intégralement pour ces nouvelles actions par un apport en nature consistant en une créance sur une filiale de la Société, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-six mille six cent six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 23.386.606,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-deux (467.732) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie I, quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-trois (467.733) parts sociales nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50.-) chacune (total deux millions trois cent trente-huit mille six cent soixante-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.338.661,-), à émettre avec une prime d'émission de vingt-et-un millions quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.047.945,-)).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-deux (4.677.322) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société s'élève à cinquante-et-un millions deux cent quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.245.000,-), divisé en dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix millions deux cent quarante-neuf mille (10.249.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, toutes sont entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2012. Relation: DIE/2012/1055. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012026438/269.

(120034760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

### **Catwalk Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 167.087.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1) Herr Detlef ZIMMERMANN, Kaufmann, geboren am 17. Juli 1960 in Berlin-Charlottenburg (D), wohnhaft in D-14055 Berlin-Charlottenburg, Dickensweg 22,

2) Herr Martin KIENER, Kaufmann, geboren am 12. Mai 1970 in Burgdorf/Emmental (CH), wohnhaft in CH-5617 Tennwil, Hasen 5,

3) Herr Leif-Erik KLINNERT, Kaufmann, geboren am 07. April 1983 in Zweibrücken (D), wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, Hünefeldstrasse 15.

Vorgenannte Kompargenten ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

#### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „Catwalk Europe S.A.“ gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Hesperange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel mit Schuhen, Accessoires und anderen Bekleidungsgegenständen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREIHUNDERTZEHN EURO (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte bedarf der Zustimmung von wenigstens zwei Dritteln der verbliebenen Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der Aktien die diese halten. Für den Fall dass diese Zustimmung nicht erteilt wird, werden die von diesem Gesellschafter gehaltenen Aktien von den anderen Aktionären übernommen, prozentual zu der Anzahl ihrer Aktien. Die Abtretung muss innerhalb einer Frist von den nächsten drei vollen Geschäftsjahren erfolgen. Der Verkaufspreis wird festgelegt gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 Absatz 6 und 7 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.



Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

**Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

### Auflösung - Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

### Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt:

1) Herr Detlef Zimmermann, fünfundvierzig Aktien	45
2) Herr Martin Kiener, fünfundvierzig Aktien,	45
3) Herr Leif-Erik Klinnert, zehn Aktien,	10
Total: einhundert Aktien:	100

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 werden ernannt:

- 1) Herr Detlef ZIMMERMANN, vorbenannt,
- 2) Herr Martin KIENER, vorbenannt,
- 3) Herr Leif-Erik KLINNERT, vorbenannt.

#### Zweiter Beschluss

Die Zahl der Rechnungskommissare (commissaire au compte) wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:

Die Gesellschaft INTAX STEUERBERATUNG AG, mit Sitz in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B110552.

#### Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1274 Howald, 23, Rue des Bruyères.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. ZIMMERMANN, M. KIENER, L-E. KLINNERT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 15 février 2012. Relation: REM/2012/153. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 17. Februar 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012026656/196.

(120033648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

**Today's Ink S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 100.632.

*Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2012*

*1<sup>ère</sup> résolution*

Les associés acceptent la démission de Madame Bernard Brigitte comme gérante administrative.

*2<sup>e</sup> résolution*

Les associés décident la révocation avec effet immédiat de la gérante technique. Madame Vincianne Notarnicola, employée, demeurant à Bras 318 B-6600 Bastogne.

*3<sup>e</sup> résolution*

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, la société Energipark Réiden s.a., ayant son siège social au 6, Jos Seylerstrooss L-8522 Beckerich, représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Paul hauten 6, Millewée L-8522 Beckerich. La société est engagée valablement par la seule signature de son gérant technique.

Pour extrait conforme

*Les associés de la société*

Référence de publication: 2012028886/20.

(120037173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012028578/11.

(120037446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Eurocapital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 58.725,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 99.906.

La nouvelle adresse de Newsome Holdings Limited, associé, est la suivante:

12, Castle Street,

St Helier,

Jersey JE2 3RT

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012028581/14.

(120037635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 05 mars 2012 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures et des titres de fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2012028584/14.

(120037237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2012*

En date du 5 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Antonio Scalvini, de Monsieur Henri Ninove et de Monsieur Danilo Vitali en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ersel Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012028592/15.

(120037830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Ischaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 14, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 90.848.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 08 février 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que la décision de transférer le siège social vers 14, rue de la Fonderie à L-1531 Luxembourg avec effet immédiat a été acceptée.

Luxembourg, le 08 février 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012028687/13.

(120037480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Olinvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.896.

---

L'an deux mille douze, le neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "OLINVEST", établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131896 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2380 du 22 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie THIRY, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et modification afférente des troisième et quatrième phrases de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et modification afférente de la première phrase de l'article 8 des statuts;

3. Insertion dans les statuts d'un nouvel article 12 ayant la teneur suivante:

Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la société sur dividendes distribués mais non revendiqués."

4. Renumérotation subséquente des actuels articles 12 à 13 des statuts qui deviendront désormais les articles 13 à 14.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Clemency à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et de modifier sub-séquentement les troisième et quatrième phrases de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (Troisième et Quatrième phrases).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique."

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et de modifier conséquemment le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

" **Art. 8. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 12 ayant la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3 de l'ordre du jour et, afin de tenir compte de ce qui précède, de renuméroter les actuels articles 12 à 13 des statuts qui deviendront désormais les articles 13 à 14.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, S. THIRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012027113/84.

(120035384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**LuxCo 114 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.296.

—  
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'Associé qui est désormais:

Alpha Tiger Property Trust Limited

PO Box 327

Isabelle Chambers

Route Isabelle

St Peter Port

Guernsey GY1 3TX

Veuillez également prendre note du changement de l'adresse du Gérant suivant qui est désormais:

TMF Corporate Services S.A.

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxco 114 S.à r.l

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012029330/24.

(120038686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Elistart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.380.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012028588/11.

(120037836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**EPE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028591/9.

(120037824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---



**France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 104.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012028604/9.  
(120037364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012028605/9.  
(120037365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**3Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.160.

Veuillez noter que le nom du registre de commerce exact est le suivant:

Omnicom International Holdings Inc., avec siège social au 720, California Street, CA-94108 San Francisco, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3423867.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

*Pour la société*  
Polyxeni Kotoula  
*Gérant*

Référence de publication: 2012028918/16.

(120037223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**SICMIVALV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 143.839.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 2012 que sont réélus:

*Administrateurs:*

Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

*Commissaire:*

SER.COM S.à.r.l., ayant siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

En outre Madame Valérie WESQUY actuellement administrateur est également nommée président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Référence de publication: 2012029517/24.

(120038168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Thomson Reuters Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Franck Baden, notary residing in Luxembourg, of 13 December 1993, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 79 of 2 March 1994 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.994 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 1<sup>st</sup> April 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1052 of 19 May 2010.

The meeting is declared open at 5.00 p.m. by Me Tom Loesch, chairman of the board of directors, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Anne LAUER, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Camilla Nunn, director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

To amend the first sentence of paragraph five of article 10 of the Company's Articles of Incorporation to forthwith read as follows: "The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present in person at a meeting of the board of directors".

That the name of the sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxy of the represented shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolution:

*Resolution*

The general meeting resolved to amend the first sentence of paragraph five of article 10 of the Company's Articles of Incorporation to forthwith read as follows: "The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present in person at a meeting of the board of directors".

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 800.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la société Thomson Reuters Finance S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 2 mars 1994, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.994 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné du 1<sup>er</sup> avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 1052 du 19 mai 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Me Tom Loesch, président du conseil d'administration, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Camilla Nunn, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

Modification de la première phrase de l'alinéa cinq de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la majorité de ses membres sont présents à une réunion du conseil d'administration.»

Que le nom de l'actionnaire unique et le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.

Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la première phrase de l'alinéa cinq de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la majorité de ses membres sont présents à une réunion du conseil d'administration.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 800.-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, A. LAUER, C. NUNN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4424. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Référence de publication: 2012027235/100.

(120035429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Fenim Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028608/9.

(120037523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Fesbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028609/10.

(120037702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Fesbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028610/10.

(120037703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Fesbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028611/10.

(120037710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2012*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 28 février 2012:

- qu'avec effet au 27 février 2012, Monsieur Alexey A. Obozintsev, né à Simferopol (USSR) le 9 juin 1964, a démissionné de ces fonctions en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

*Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.*

S. Curfs

Référence de publication: 2012028649/15.

(120037148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.500.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012028654/11.

(120037241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**FSC Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.380.

Les comptes annuels au 31/08/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028629/9.

(120037672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**S.T.C.M. S.A., Stratégic Ttrading Consulting & Management S,A," en abrégé "S.T.C.M. S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 158.074.

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STRATEGIC TRADING CONSULTING & MANAGEMENT SA" en abrégé "S.T.C.M. SA", ayant son siège social à L-2423 Luxembourg, 27, Rue du Pont-Rémy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 158 074, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro C643 du 5 avril 2011 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 43 Route d'Arlon.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Elargissement de l'objet social de la Société.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente tant l'importation que l'exportation, la fabrication, la représentation, le montage de tous produits de haute technologie, de matériaux d'isolation de bâtiments, châssis, vitrages, publicitaires se rapportant à l'industrie de la construction, ainsi que de tous autres produits généralement quelconques destinés, entre autres, à économiser l'énergie et préserver l'environnement.

La société pourra en outre effectuer toutes activités de recherche, de développement et de consulting dans les domaines précités.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:

- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.ELVINGER, R.UHL, W.VAN CAUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 février 2012. Relation: LAC/2012/8774. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012027211/57.

(120034977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Finacoupa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.162.

Le bilan de clôture de liquidation au 13/12/2011 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028617/10.

(120037107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Fincon Financial Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 86.598.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Société anonyme FINCON FINANCIAL CONSULTANCY S.A.R.L. dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 31 mars 2004;

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle FERAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2012028618/17.

(120037493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---